

APPEL A PROJETS

Soutien à la mise en place d'activités culturelles ou de loisirs sur les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze

Formulaire à remplir pour le 15 juin 2020

L'ASBL GAL (Groupe d'action locale) Condroz Famenne a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le Développement. Le GAL Condroz Famenne regroupe les communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Le GAL mène ses projets dans le cadre du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) cofinancé par l'Europe et la Région wallonne.

Dans le cadre de son projet d'amélioration de la cohésion sociale, **le GAL souhaite soutenir le développement d'activités culturelles ou de loisirs sur le territoire**. Un appel à projets est lancé pour amener de l'animation dans les zones du territoire qui n'en bénéficie pas encore. Le GAL pourra soutenir la délocalisation d'actions déjà présentes sur d'autres parties du territoire ou soutenir de nouvelles initiatives.

L'objectif est de « faire vivre » les lieux de rencontres existants dans les zones rurales, telles que les maisons de village, les salles de fêtes, les petites salles de sports, les salles d'écoles, ... L'idée est bien entendu de recréer du lien social au sein des villages et de favoriser tant les échanges intergénérationnels que la mixité sociale. .

Exemples de projets :

- ⇒ Délocalisation d'activités culturelles dans les villages du territoire du GAL (expositions, stages pour enfants, ateliers théâtre, pièce de théâtre, concerts, ateliers contes, concours de « mamys et papys conteurs », ateliers BD ou écriture pour les adolescents, prêts de livres, ...
- ⇒ Délocalisation des activités organisées par le secteur privé : club de scrabble, cours de danse, ateliers des maisons de jeunes, cours de couture, cours de pastel, cours de langues, ...
- ⇒ Création de nouveaux clubs ou de nouvelles associations (ex. : club de sport qui est peu présent sur le territoire du GAL, mise en valeur d'artistes locaux (expositions, ateliers, ...)
- ⇒ ...

RÈGLEMENT

I. Objet

Le présent règlement établit les critères de sélection et de recevabilité, les modalités et les conditions de participation des appels à projets

II. Critères de recevabilité:

- le dossier de candidature :
 - doit être rédigé dans la langue du formulaire
 - doit être dûment complété
 - doit être introduit à temps (au plus tard le 30 juin 2020 à minuit)
- le promoteur/responsable du projet :
 - a plus de 18 ans
 - développe le projet sur la commune **de Ciney, Hamois, Havelange et/ou Somme-Leuze**
 - est une école, un centre culturel, un service communal, un artiste, un indépendant, un collectif de citoyens associés soit de manière formelle (ex : ASBL); soit de manière informelle (ex : association de fait, groupe d'habitants, comité de quartier ...); des associations ou des organisations travaillant au niveau local
- le projet :
 - est un projet d'intérêt général.
 - doit être initié entre septembre 2020 et juin 2021

Le dossier devra être envoyé par courriel à l'adresse morgane@condroz-famenne.be. Le dossier comprendra le formulaire ad hoc complété pour l'ensemble des rubriques signé et daté par le demandeur ; ainsi que toutes autres pièces que le demandeur estime utile.

III. Critères de sélection et budget de l'appel à projets

Le budget total de l'appel à projets s'élève à 4.000 euros. Une somme de maximum 500,00€ pourra être consacrée, par projet.

Par ailleurs, un accompagnement du GAL Condroz Famenne est apporté pour le développement du projet : à titre d'exemple, un soutien pour la mise en réseau du projet, la recherche d'un local, la promotion du projet, la construction du projet, etc.

Les projets seront analysés sur base des critères sous-mentionnés. Faites en sorte de présenter votre projet de manière à ce que cela ressorte bien :

- Activité culturelle ou de loisirs ;
- Projet de préférence durable (évite l'effet « one shot »).
- Activité
- Suffisamment préparé et élaboré pour être mis en œuvre dans un délai raisonnable
- Activité développée dans une zone peu fournie en activités culturelles ou de loisirs
- Prévoit un budget clairement délimité
- Il s'agit d'un projet qui doit encore démarrer ou d'une action existante dont on souhaite la délocaliser.



IV. Dépenses éligibles et non éligibles

Peuvent être soutenus :

- ⇒ Les frais liés à la mise en place et au fonctionnement du projet (ex. indemnité bénévole, petites fournitures, location d'une salle...)
- ⇒ Les frais de promotion du projet

Ne peuvent être soutenus :

- ⇒ Les frais d'infrastructure et d'investissement
- ⇒ Les frais de fonctionnement structurels non spécifiques au projet
- ⇒ Les frais de salaire

V. Utilisation du soutien apporté.

Il est à noter que les dépenses seront soumises aux règles d'appel d'offre en matière de marchés publics. Le GAL se chargera d'effectuer les procédures de marchés (comparaison de 3 offres de prix). Le porteur du projet ne pourra engager préalablement aucune dépense. Le GAL Condroz-Famenne paiera directement les factures.

A minima, les parties se rencontreront une fois tous les deux mois pour faire un bilan de l'état d'avancement. Le GAL contactera une fois par mois le porteur afin de connaître ses besoins dans le bon fonctionnement de l'action. Un bref rapport d'activités devra être fourni pour le 1^{er} juin 2021.

VI. Contrepartie

En contrepartie du soutien octroyé, le logo du GAL Condroz-Famenne, de la Wallonie, de l'Europe et du programme LEADER (accompagné de la mention « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales ») seront insérés dans toutes les publications, sur les invitations éventuelles, sur l'ensemble des supports de promotion et sur le site de la manifestation ou toutes autres productions liées au projet.



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.

GAL Condroz-Famenne ASBL
Rue d'Hubinne 25
5360 Hamois

 www.condroz-famenne.be
 www.facebook.com/galcondrozfamenne
 0486/527.455



Avec le soutien des communes de Ciney, Hamois, Havelange et Somme-Leuze.

Formulaire

Identité du demandeur

- Dénomination du demandeur :
.....
- Statut juridique du demandeur :
.....
- Numéro d'entreprise (le cas échéant)
- Objet de l'association ou activité du demandeur :
.....
- Nom et titre (fonction) du porteur du projet ou de la personne habilitée à engager juridiquement l'organisme demandeur :
.....
- Adresse :
 - o Rue et numéro :
.....
 - o Code postal :
.....
 - o Localité :
.....
- Téléphone :
.....
- Site internet :
.....
- Courriel :
.....

Projet

- Intitulé du projet/de l'action :
.....
- Description de l'action proposée (max. 15 lignes) : contenu, public, nombre de modules, tranches horaires, calendrier de mise en oeuvre
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

- Sur quelle(s) zone(s) du territoire envisagez-vous développer l'action (citez le ou les villages) ?

.....

- Combien de participants pouvez-vous toucher ?

.....

- Quelles raisons ont motivé la mise sur pied de ce projet ? Pensez-vous que votre projet répond à une demande ? Expliquez.

.....

- Quels sont vos besoins logistiques ?

- o Superficie du local :.....
- o Matériel nécessaire pour développer l'activité :.....
- o Autres besoins :

.....

- Disposez-vous déjà de partenaires pour réaliser votre projet ? Si c'est le cas, citez-les et décrivez leurs rôles :

.....

- Budget prévisionnel

- ❖ Quel est le montant du soutien financier que vous sollicitez auprès du GAL ?

.....

- ❖ A quelles dépenses destinez-vous le budget du GAL ? Détaillez.

.....

